

# Relations entre professionnels sourds et entendants, regards et attitudes.

**Philippe Boyer**

*Educateur spécialisé Celem*

(intervention traduite de la LSF)

Bonjour à tous. Je remercie Ramses et Jean-Michel Delaroche de m'avoir accueilli. Je vais donc aborder le thème : « Relations entre professionnels sourds et entendants ». Mais auparavant, je tiens à signaler qu'il y a des éléments qui ont déjà été abordés par des intervenants précédents. Je vais en réutiliser certains et suivre la même logique.

## **Un peu d'histoire**

La reconnaissance de la langue des signes a débuté vers les années 75. C'est donc un phénomène nouveau dont on parlait très peu auparavant. L'association 2 LPE (2 langues pour une éducation) a beaucoup milité pour la promotion et l'enseignement de la LSF. C'est vers les années 80 que, pour la première fois, un professionnel sourd a commencé à enseigner à des enfants sourds. Cela fait donc moins de vingt ans...

Les besoins en LSF sont alors apparus au grand jour. En 1984, la première promotion d'éducateurs spécialisés sourds a été formée à l'EFPP (Ecole de formation psychopédagogique). C'est donc récent : cela ne fait que treize ans. L'EFPP continue de former, régulièrement, tous les deux ans, des promotions de quatre à huit éducateurs spécialisés sourds.

Il existe donc une réalité : professionnels sourds et entendants vont devoir travailler ensemble de plus en plus souvent. Et c'est un phénomène très récent.

## **La situation actuelle**

Quand on aborde le thème de la pédagogie de la LSF, il y a « tout ce que l'on veut ». Il y a enseigner comme professeur « de » LSF, comme professeur « en » LSF, comme professeur « de » français « en » LSF, enfin toutes les variations sur ce thème sont possibles. Ce qui devrait signifier, bien évidemment, des rôles bien définis et une pédagogie précise.

Professeur de français en LSF cela a quand même une signification. Des pédagogues ont été formés mais pas en nombre suffisant. Il y a aussi des éducateurs qui ont un diplôme, le DEES (diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé). Actuellement, en théorie, grâce au décret Fabius, le libre choix est adminis-

trativement possible entre une éducation bilingue ou oraliste. Mais en pratique c'est le flou total : qui fait quoi et comment ? On ne sait pas... L'Assemblée nationale a bien reconnu des langues régionales minoritaires: le breton, le corse, etc., mais l'Education nationale n'a pas reconnu la LSF au même titre que ces langues vivantes. C'est l'un des motifs de revendication des personnes sourdes.

En fait, qui s'occupe de l'éducation des enfants sourds ? C'est la DDASS, dépendant du ministère de la Santé et non du ministère de l'Education nationale. Cela signifie que nous sommes des malades, ce qui est déjà en soi un motif de violence.

Or les enfants sourds ont droit à une éducation comme les enfants entendants. Ils n'ont pas spécialement besoin d'un secteur spécialisé. Sinon, cela veut dire qu'on « répare » l'enfant sourd, qu'on répare son oreille. Cette situation, ce conflit, il faudrait clairement le comprendre pour saisir la situation. Même si des éducateurs sourds ont été formés, il subsiste toujours, ainsi que les précédents intervenants l'ont précisé, un « regard » différent selon que nous sommes entendants ou sourds. Le regard du « réparant » qui désire réparer, changer, mais aussi le regard de celui qui désire enseigner. Il y a le regard, sur l'enfant sourd, le considérant comme un malade. C'est ce dernier regard, à mon avis, qu'il faudrait éliminer.

Maintenant de plus en plus de professionnels sourds intègrent des institutions, des structures. « Intervenant sourd » est le genre de titre qu'on leur attribue souvent. Mais, avec cette dénomination, quel est, au juste, son statut au sein de l'institution ? « Intervenant », intervenant en quoi ? « Intervenant » cela veut tout et rien dire à la fois. Et « sourd » ? Pourquoi ajouter cet adjectif ? Est-ce que l'on dit « orthophoniste entendant » ? Est-ce qu'il existe une dénomination « intervenant entendant » ? Cette dénomination participe aussi à rendre floue la situation. Et dans ces conditions, en situation de travail, comment cela peut-il se passer entre sourds et entendants ?

Je voudrais réaborder le thème du regard. Dans les années 1980-1985, est sortie la première promotion d'éducateurs sourds à l'EFPP. En effet, M. Ughetto, directeur à cette époque, avait remarqué que la profession d'éducateur spécialisé, créée après la Seconde Guerre mondiale, avait tendance à plafonner et ne progressait plus. Il existait toujours ce même regard, ce regard de « réparant », de réparation, de soins. Quels que soient les différents professionnels de l'action sociale, c'était un regard monolithique sur l'enfant (l'éduqué).

A cette époque, des personnes ont eu l'idée de faire appel à ces adultes sourds, ayant vécu, eux-mêmes, cette situation d'être « éduqués » par des entendants, et leur ont proposé une formation d'éducateurs. Ces personnes sourdes, tout en devenant professionnelles, gardent en mémoire les empreintes du regard des intervenants sociaux à leur égard quand elles étaient enfants. Elles

ont donc la possibilité d'avoir du recul sur cette situation, ce qui est très important, et même primordial. Leur regard permet souvent aux équipes, déjà en place, de renouveler leur réflexion sur l'enfant et apporte un souffle d'air frais.

Revenons-en à cette notion de regard et à la place du « regardé » qui devient « regardant » en intégrant l'équipe de professionnels de l'institution. Quelle place prend-il, alors ? Que devient cette image d'enfant sourd qui était toujours dans une situation d'infériorité par rapport à l'entendant, lorsque que ce sourd devient un professionnel responsable au même titre que les entendants ? Nous ne sommes plus dans une relation d'aide ou de soutien. Et c'est un motif de « violence » entre professionnels sourds et entendants. Je ne parle pas de bagarre, évidemment. Mais c'est quand même une pierre d'achoppement, un écueil qui est là parce que le regard n'est pas le même et parce que l'on garde en mémoire ce qui s'est passé des années auparavant.

Les précédents intervenants ont aussi évoqué la notion de réparation. Les professionnels sourds, eux, n'ont pas cette vision de l'enfant. Ces regards différents entrent quelquefois en conflit. Évidemment la situation évolue, s'améliore. La LSF tend à être reconnue dans la société, il suffit de regarder les travaux de l'association Ramses. Mais le travail n'est pas terminé, il reste encore des choses à faire. Je ne suis pas psychanalyste mais je dirais pourtant qu'il y a des éléments inconscients qui subsistent car chacun a eu des traumatismes, entendants ou sourds, et il n'est pas facile de les effacer. Peut-être qu'à l'avenir ces difficultés vont disparaître, je le souhaite.

Lorsqu'un professionnel sourd intègre une équipe, l'équipe doit déjà, elle-même, s'interroger pour ne plus avoir un regard visant seulement à réparer. C'est peut-être là, déjà, se faire violence que de modifier son propre regard de réparateur face à l'enfant sourd ? Cela tient également à la formation que l'on a reçue, et ce n'est pas facile de modifier sa vision des choses. Il y a peut-être aussi une projection de la violence qui se fait sur le partenaire professionnel.

Nous devons avoir une attitude plus claire : embaucher un éducateur sourd est un acte important. La présence de cet éducateur répond à un domaine bien précis dans l'éducation de l'enfant. En fonction de nos formations, nous avons des rôles différents. A cause de la loi Fabius, qui n'est pas très claire dans ses applications, on fait n'importe quoi. Il est primordial, quand on embauche un professionnel sourd, de savoir à qui l'on a affaire et ce que l'on veut faire avec cette personne. Educateur et enseignant, ce n'est pas du tout la même fonction. On peut être « bon » éducateur et « mauvais » enseignant.

Il y a des choses qui vont peut-être vous choquer mais qu'il faut expliquer : lorsqu'un centre embauche un professionnel sourd, grâce à la liberté que lui donne la loi Fabius, il peut choisir le professionnel sourd qu'il souhaite. Il va essayer de choisir un de ses anciens « bons élèves », c'est-à-dire une personne avec qui une communication est possible sans trop de difficultés, une per-

sonne qui parle bien, qui est sympathique, etc., et à qui l'on proposera de suivre telle ou telle formation pour devenir enseignant. Mais finalement, ce sont ceux qu'on pouvait appeler des « mauvais » élèves, qui ont eu peu ou beaucoup de mal à suivre une éducation oraliste, qui deviennent enseignants, ayant de meilleures capacités pour enseigner la LSF. Ces personnes vont intégrer les équipes, ce qui peut provoquer une certaine gêne chez des professionnels. Comment un « mauvais élève » peut-il alors être considéré comme un professionnel à part entière et le devenir réellement? Il y a des mouvements inconscients très forts qui peuvent jouer alors dans l'institution.

Les attitudes face aux enfants peuvent être diverses. Voici un exemple très simple, et sans doute exagéré : lorsqu'un entendant appelle un enfant sourd qui ne se retourne pas, il attrape l'enfant par la tête et lui demande de regarder. En réunion d'équipe, on en discute et un discours négatif sur l'enfant émerge quelque fois : « Cet enfant n'écoute jamais, il fait exprès de ne pas entendre, il ne regarde pas, etc. » Avec un professionnel sourd, cela ne se passe pas de cette manière car il l'appellera de manière plus adaptée. Pour une même situation, il y aura donc deux regards différents et deux réactions différentes.

Dans les équipes qui ont pris conscience de ces différents regards possibles et en ont compris l'importance, est-ce alors, vraiment, pris en compte ? Est-ce que dans les réunions d'équipe cette façon de voir les choses est bien reconnue ?

Imaginons, par exemple, une réunion de banquiers à laquelle participerait un médecin et que cette réunion soit axée sur la santé d'une personne. Quel sera l'avis le plus important à prendre en compte ? Celui de la majorité ou bien celui du médecin ? Le médecin est, bien sûr, la personne la plus qualifiée sur ce sujet !

Cette analogie essaie de montrer ce qui se passe dans les réunions par rapport à la « parole » du professionnel sourd. Il faut que son opinion, son « regard », ait une réelle place dans les réunions et qu'il existe une « écoute » réciproque. Il faut arriver à parvenir à un échange réel pour éviter une accumulation de frustrations risquant d'aboutir à de la violence.

La violence est aussi une affaire de regard, de respect mutuel réciproque entre professionnels sourds et entendants. Il me semble que souvent le professionnel entendant considère l'enfant sourd comme handicapé alors que le professionnel sourd le voit comme un individu ayant une identité, une culture et une langue propres. Mais je pense que, quelque part, ces deux regards peuvent se rencontrer.

La violence est aussi une affaire de place, de rôle en tant que professionnel. J'évoquais tout à l'heure la loi Fabius et le flou de la situation actuelle. Le problème vient de ce que l'on a embauché des éducateurs spécialisés sourds et qu'on leur a fait assumer un rôle d'enseignant en LSF. Mais ils n'ont jamais reçu

de formation pour être enseignant! Ils sont, avant tout, éducateurs et après on sanctionnera leur travail. Les candidats éducateurs sont sélectionnés sur leur niveau de français, plutôt que sur leur niveau de LSF. Mais, la formation terminée, on leur attribue ce poste de professeur en LSF. C'est complètement illogique et cela nous désoriente, que nous soyons entendants ou sourds.

**Conclusion**

La relation entre professionnel sourd et professionnel entendant est complexe et peut entraîner de la violence. Il faudrait être capable de gérer cela, d'accepter nos regards différents. C'est par l'échange et par la relation que la violence disparaîtra. Je vous livre maintenant un espoir personnel : que nous soyons tous capables de travailler ensemble, de gérer ensemble la situation pour l'avenir des enfants sourds.

Merci beaucoup de m'avoir regardé...